



DEPARTEMENT DES LANDES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-

**MAIRIE
DE
MESSANGES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MESSANGES

SEANCE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2023

**AFFAIRE N°2 – CHANGEMENT DU DISPOSITIF DE CHAUFFAGE BATIMENT
DE LA MAIRIE-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT
D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS LES
TERRITOIRES- ANNEE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un du mois de février, à dix-huit heures et trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE**, Maire pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents et ayant votés : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTE :
Main levée Bulletin secret
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Nuls ou blancs : 0

Date de convocation : Jeudi 16 février 2023

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, BOIREAU C, DABBADIE G, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U

Absent excusé : COUDRAY J, PELLEGRINO M
A donné pouvoir : COUDRAY J à CASTAGNET P, PELLEGRINO M à DABBADIE G
Secrétaire de séance : LAVIELLE G

Monsieur le Maire

EXPOSE à l'assemblée que, compte tenu de l'augmentation forte du coût de l'énergie électrique et considérant les dépenses énergétiques générées par certains bâtiments communaux et la vétusté de certains appareils de chauffage, il convient de prévoir un programme d'étude global et de réhabilitation des équipements pour permettre de réaliser des économies d'énergie mais également d'agir en faveur de l'environnement

CONSIDERANT que pour mener à bien ce projet, et compte tenu des coûts des études et des opérations aménagements projetées, il est opportun de présenter une demande d'aide financière au titre du fonds vert d'accélération de la transition énergétique dans les territoires.

VU le montant prévisionnel des travaux de

21 250 € HT soit 25 500 € TTC



Détaillé comme suit :

Accueil et bureaux pompe à chaleur Air/ Air :

12 416.67 € HT soit 14 900 € TTC

Salle du conseil municipal

5 250.00 € HT soit 6 300 € TTC

Agence postale communale
Et salle des archives

3 583.33 € HT soit 4 300 € TTC

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de solliciter une aide au titre du dispositif Fonds vert au taux le plus élevé possible sur un montant de travaux de s'élevant à **21 250 € HT soit 25 500 € TTC**

DIT que le financement s'établit comme suit :

Subvention DETR sollicitée 2023 (40%)	8 500 €
---------------------------------------	----------------

Subvention Fonds vert sollicitée (40%)	8 500 €
---	----------------

Fonds propres 2023	8 500 €
--------------------	----------------

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Mairie de Messanges
(Landes)

Hervé BOUYRIE